DLP 22-8-86107480

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70


EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 85
du 18 août 1986

VIGNE

Ne négligez pas les derniers traitements !
Les feuilles doivent-être protégées au maximum.
En effet, on observe encore :

*--> des pullulations **d'acariens** sur PATRIMONIO et la BALAGNE . Intervenez avec un acaricide spécifique.*

*--> des **cicadelles vertes** dans de nombreuses régions. Intervenez si vous observez une cicadelle par feuille.*

*--> des taches de **mildiou** sur les parcelles n'ayant pas reçu un dernier traitement au cuivre.- Ne tardez pas !*

*--> des débuts de développement de **pourriture grise** sur les cépages à grappes serrées comme le Muscat . Il faut effeuiller et effectuer un traitement environ trois semaines avant la récolte . Dans les situations favorables, préferez un anti-botrytis spécifique. (Attention ne pas utiliser ces produits plus de deux fois pendant la saison !). Ailleurs, vous pouvez utiliser d'autres produits qui freinent la pourriture grise (voir bulletin n° 83)*

[Traitez rang par rang]

*--> des flétrissements brusques de ceps, dans toutes les régions. Les feuilles rougissent ou jaunissent entre les nervures -, puis feuilles et grappes se déssechent. C'est de **l'esca** . Rien n'est à faire pour le moment. Un traitement d'hiver à l'arsenite de soude sera nécessaire.*

*Enfin le vol **de tordeuses de la grappe** reste faible dans l'ensemble et trés échelonné .*
Sur la plaine orientale dans les parcelles règulièrement envahies, ou si le risque de pourriture grise est élevèe , vous pouvez envisager un traitement dans la semaine du 18 au 24 aôut .
Dans les régions de MARANA, CASINCA, BALAGNA, CAP, AJACCIO, SARTENE, ne traitez que dans les zones sensibles à la pourriture grise.

[Préferez un produit à action curative]

Imprimérie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes
Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD
I S S N
C7 39 - 9633

P57

AGRUMES

Le traitement insecticide généralisé est nécessaire si vous observez des acariens, cochenilles, aleurodes --
Réalisez-le pendant la semaine du 25 au 30 août.
Utilisez un volume suffisant 2000 litres/ha. De nombreux insecticides ou acaricides sont utilisables. Ajoutez 1 % d'huile d'été pour renforcer l'efficacité.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

(C) : SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX 1986 - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.